

## Tarification et modalités de facturation aux services de transport optionnel

Lors de la séance du 30 juin 2026 du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, le tarif pour l'utilisation du transport du midi pour l'année scolaire 2025-2026, a été fixé à 524 \$ pour une famille ayant un enfant et à 786 \$ pour une famille biologique détentrice de l'autorité parentale ayant 2 enfants et plus.

| Tarification individuelle | Coût par midi | Tarification familiale | Coût par midi pour la famille | Coût moyen par midi <b>par élève</b> pour le service de garde |
|---------------------------|---------------|------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 550 \$                    | 3,06 \$       | 935 \$                 | 5,19 \$                       | 4,40 \$                                                       |

Malgré cette augmentation, le service du transport du midi demeure déficitaire. Le Centre de services scolaire assume donc ce déficit.

Le tableau démontre que le transport du midi demeure l'alternative la moins coûteuse pour les parents et constitue un moment de repos pour l'élève.

### Réception de la facture

Le parent, détenteur de l'autorité parentale, sera facturé en début d'année scolaire. Dans le « Portail parents », sous la rubrique « Finances » au dossier de son plus jeune enfant, il trouvera le montant qui lui a été facturé.

Dans le cas où le parent n'a pas accès au « Portail parents », la secrétaire de l'école lui transmettra un état de compte indiquant les frais à acquitter.

Un parent pourrait recevoir deux factures si ses enfants sont nés de deux détenteurs d'autorité parentale différents.